

HOLYOKE.—Guérison spirituelle et corporelle par l'invocation de sainte Anne et de Notre Dame du Bon Secours.—Mme L. P. G.

MASKINONGÉ.—Mlle M. L. remercie sainte Anne de lui avoir procuré le moyen de se guérir d'un mal de main qui l'inquiétait beaucoup.

Mme S. L. remercie sainte Anne d'avoir envoyé auprès de son enfant, qui s'était brûlé, une personne charitable qui l'a mis immédiatement sur la voie d'une prompte guérison.—N. C., Ptre.

11 avril 1895.

CARLETON, P. Q.—Faveur obtenue par l'intercession de la Bonne sainte Anne avec promesse de la faire publier dans les Annales.—J. F. A. L., Ptre.

1er avril 1895.

LÉVIS.—Après avoir fait un pèlerinage à la Bonne sainte Anne, je puis me déclarer parfaitement guérie. Je m'empresse de remercier la Bonne sainte Anne, et j'accomplis ma promesse de publier ma guérison dans les Annales.—Mme C. L.

16 avril 1895.

***.—Au mois de janvier dernier, ayant été bien malade, j'ai promis à sainte Anne que, si elle me rendait la santé, je le ferais publier dans ses Annales. Ayant obtenu les faveurs demandées, je remercie donc la Bonne sainte Anne, et lui demande pardon d'avoir tant négligé de m'acquitter de ma promesse.

16 avril 1895.

Dame S. D.

RIVIÈRE-OUELLE.—J'ai obtenu plusieurs guérisons dans ma famille et j'en espère encore.

Mille actions de grâces soient rendues à cette Grande Protectrice, et je mets ma famille sous sa maternelle protection!—UNE ABONNÉE.

12 avril 1895.